



Communiqué du 2 septembre 2021

## 1000 jours auront suffi au gouvernement<sup>1</sup> pour dégrader les conditions d'accueil des jeunes enfants !

### **Pas de bébés à la consigne** continue le combat pour la qualité des modes d'accueil

En dépit des belles paroles de l'Exécutif sur la période "décisive" des 1000 premiers jours et des propositions favorables de la commission du même nom, la réforme gouvernementale des modes d'accueil actée par l'ordonnance du 19 mai et par le décret du 31 août 2021 va se traduire par une dégradation manifeste de la qualité d'accueil des tout petits et des conditions de travail des professionnel.les.

En effet, les quelques avancées de la réforme (telles l'accès des assistantes maternelles à la médecine du travail dont il faudra par ailleurs vérifier l'effectivité...) ne sauraient masquer les reculs notables qui impacteront sans aucun doute la qualité des modes d'accueil : possibilité pour les gestionnaires de crèches de choisir un taux d'encadrement d'un adulte pour 6 bébés au lieu de 5 jusqu'à présent, inclusion des apprentis dans le calcul de ce taux, calcul du ratio de 40% des professionnel.les les plus diplômé.es en moyenne annuelle et non plus en permanence auprès des enfants, possibilité d'accueil de 15% d'enfants en surnombre tous les jours, effectif des microcrèches porté à 12 enfants au lieu de 10 et celui des maisons d'assistantes maternelles à 20 au lieu de 16 alors que ces structures ne sont pas soumises aux mêmes exigences que les autres accueils collectifs, possibilité pour les assistantes maternelles d'accueillir sur des périodes de vacances scolaires jusqu'à 8 enfants de moins de 11 ans au lieu de 6 actuellement, option bientôt ouverte aux crèches en zone urbaine dense d'accorder seulement 5,5m<sup>2</sup> par enfant au lieu de 7m<sup>2</sup> sur tout le territoire... Et que dire des six heures annuelles d'analyse de pratiques royalement octroyées aux professionnel.les de crèches alors que les assistantes maternelles n'en bénéficieront qu'au bon vouloir des collectivités locales ? Malgré ses engagements le gouvernement a en outre donné suite aux "jardins d'éveil" (art. R. 2324-47-6 du code de la santé publique), permettant d'accueillir des enfants de plus de deux ans avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants ce qui ouvre la voie aux gestionnaires de contourner le taux d'un adulte pour 8 enfants en vigueur dans les grandes sections des crèches...

Tout ceci au moment où la détérioration des conditions d'accueil liée aux précédentes réformes Morano est dès à présent dénoncée par les professionnel.les de terrain<sup>2</sup> et se traduit par un turnover et des durées de carrières de plus en plus brèves dans le secteur, déstabilisant le travail de longue haleine des structures en faveur des jeunes enfants.

**Pas de bébés à la consigne** ne baissera pas les bras et ne renoncera pas à ce que cette contre-réforme des modes d'accueil soit remise en cause.

Dans les semaines et mois qui viennent **Pas de bébés à la consigne** prendra les initiatives nécessaires pour une véritable réforme de progrès des modes d'accueil<sup>3</sup> et s'adressera à l'ensemble des responsables concernés, en particulier les candidat.es aux prochaines élections de 2022.

<sup>1</sup> La concertation sur la réforme a commencé en 2018.

<sup>2</sup> Cf. les témoignages sur <https://petiteenfanceenperil.org>

<sup>3</sup> Sur la base de nos 20 propositions, cf.

[https://pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Lettre\\_ouverte\\_pasdeBBconsigne\\_ChristelleDUBOS\\_28mars2019.pdf](https://pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Lettre_ouverte_pasdeBBconsigne_ChristelleDUBOS_28mars2019.pdf)